

FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES
ÉCOLE DE NATATION 2020 - 2021
Enfants nés entre 2011 et 2014

L'ENFANT

Nom Prénom

Sexe M F Né(e) le Nationalité

Adresse

Code postal Ville Tel. mobile/domicile.....

En cas d'urgence, prévenir Tel. mobile/travail

REPRESENTANT LEGAL

Nom Prénom Lien de parenté

Adresse (si différente de ci-dessus)

Code postal Ville

Tel. domicile Tel. mobile

Email (obligatoire)

Autorisation de soins : j'autorise les responsables du centre aquatique à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse, ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien.

Signature obligatoire pour l'autorisation de soins

Réservé à l'administration

Piscine de :

Créneau retenu :

Tarif appliqué :

Autorisation de droit à l'image

Mode de règlement

Espèces CB Chèque bancaire

AUTORISATION

Je soussigné(e),, certifie avoir pris connaissance du Règlement intérieur du centre aquatique et accepté le Règlement spécifique de l'activité (voir au dos).

Accepte de recevoir des informations de la part d'Est Ensemble.

Fait à

le

Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé"

ELEMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Fiche d'inscription abonnement activité complétée
- Justificatif de domicile (téléphone, électricité) datant de moins de 3 mois
- Attestation de quotient familial 2020 fournie par la ville pour les habitants de Bondy et Noisy
- Certificat médical datant de moins d'un an
- Photo d'identité de l'enfant
- Carte d'identité de l'enfant

* Pour les personnes bénéficiant d'un tarif réduit Est Ensemble (étudiants, familles nombreuses, personnes retraités, chômeurs inscrits à Pôle emploi, RSA, ASS, personnes handicapés (taux d'incapacité d'au moins 80%), parent isolé allocation de solidarité spécifique, merci de bien vouloir apporter les justificatifs concernés.

Inscrit par Date/...../.....

1- Programme

L'activité est programmée par l'établissement sur la saison scolaire, du mois de septembre au mois de juin suivant. Les dates de début et de fin des périodes sont indiquées à l'accueil de l'établissement.

L'inscription au programme permet de participer à une séance hebdomadaire sur la période d'abonnement et dans le créneau choisi.

2- Conditions de participation au programme

Pour le programme, l'enfant doit obligatoirement être accompagné par un adulte responsable.

Pour l'activité, les participants se changent dans les vestiaires collectifs dix minutes avant le début de l'activité.

Les parents pourront accéder aux vestiaires collectifs réservés à cet effet sous réserve de l'organisation propre à chaque piscine.

3- Accès au bassin

L'accès à l'activité ne pourra se faire qu'avec la présentation de la carte.

L'accès au bassin ne peut se faire qu'en tenue de bain conformément au règlement intérieur des piscines disponible à l'accueil de l'établissement.

Les parents ne peuvent avoir accès au bassin.

Pour les piscines dotées de tribunes, leur accès est autorisé aux parents sous réserve de l'accord de la direction de l'établissement.

4- Tarifs

La grille tarifaire des activités des centres aquatiques est votée par le Conseil territorial. Les tarifs sont affichés et disponibles à l'accueil de l'établissement.

5- Modification/ Annulation d'un programme

• Du fait de l'établissement

L'établissement peut être contraint de modifier un élément essentiel du programme ou de l'annuler :

- En raison d'événements imprévisibles qui ne lui seraient pas imputables,
- En raison de motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants.

L'établissement informera les participants de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution.

Durant le programme, celui-ci peut subir des modifications ou des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

• De votre fait

Toute notification d'annulation ou de modification d'un programme à venir, ou toute notification d'interruption d'un programme en cours doit être adressée par courrier à Est Ensemble.

Les conditions de remboursement sont définies par délibération du Conseil territorial. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de raison médicale grave. Sauf accord particulier, l'établissement n'autorise pas le rattrapage des séances non consommées.

6- Licence FFN

L'inscription à l'école de natation territoriale inclut la licence à la fédération française de natation. Le coût de la licence est pris en charge par Est Ensemble.

7- Assurance

• Assurance incluse

> Responsabilité civile : votre inscription vous assure uniquement le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par la Fédération Française de Natation pour les dommages causés à autrui à l'occasion de vos programmes, et dont vous pourriez être déclaré responsable, exclusivement pendant les temps d'activités du programme sur lequel vous êtes inscrit.

• Assurance non incluse

> Assurance Accidents Corporels : les garanties au titre des Accidents Corporels n'étant pas incluses dans le prix du programme, et en application de son devoir d'information, l'équipement vous encourage vivement à examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et de la compléter individuellement à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur.

Si vous avez souscrit des garanties complémentaires, et que vous souhaitez en bénéficier, il vous appartient de réaliser les démarches auprès de votre assureur. La FFN propose de souscrire une assurance complémentaire « accidents corporels ». Des notices d'information sont téléchargeables sur le site internet de la FFN www.ffnatation.fr

8- Règlement Intérieur

Votre accès aux sites d'activités de l'équipement et à leurs programmes est réglementé et suppose le strict respect du règlement intérieur. Celui-ci est porté à la connaissance de tous par voie d'affichage dans les locaux du site d'activités. Vous vous engagez par conséquent à respecter en toute circonstance les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient vous être données par le personnel de l'établissement. A défaut, l'établissement se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

9- Matériel

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes, seul le matériel collectif ou lourd est prévu. Vous devez donc vérifier dans les informations fournies lors de votre inscription quel type de matériel personnel emporter. Important : tout matériel ou effet personnel vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant au cours d'un programme, la responsabilité de l'établissement ne pouvant être recherchée à ce titre.

Un bonnet et une carte d'accès sont remis à l'enfant en début de saison. En cas de perte, le remplacement sera facturé à 2€.

10- Relations pratiquants

Pour toute demande particulière liée aux modalités de réalisation de votre programme ou séance, n'hésitez pas à solliciter le personnel d'encadrement de l'établissement. Il ne manquera pas de trouver, avec vous, une solution satisfaisante. Toutefois, au-delà d'un délai de 15 jours après la séance ou l'évènement concerné, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

11- Informatique

En application de l'article 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription par nos services. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyer votre demande par courrier à l'adresse de l'établissement. Sauf avis contraire de votre part, l'établissement se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-1 à 226-24 du code pénal.